

## NOTE DE SERVICE

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation

**Expéditeur :** Wayne Burtnyk  
Sous-ministre adjoint (p.i.)  
Division des opérations et des finances

**Date :** Le 18 mars 2005

**OBJET :** Lieux propices à l'apprentissage : Réparation des écoles –  
Phase 1

---

La présente fait suite à la note de service 2005:B2 du 18 février dernier. Elle vise à vous fournir un complément d'informations concernant les allocations de la phase 1 pour la réparation des écoles, en vertu de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*. Nous espérons que ces renseignements aideront les conseils à planifier leurs projets de réfection cet été. Pour faire suite à l'annonce du 17 février, vous trouverez aussi ci-joint un calendrier des prochaines étapes.

Comme le ministre l'a annoncé le 17 février, le gouvernement a pris des mesures importantes pour aider les conseils scolaires à entreprendre les travaux de réparation les plus urgents et à améliorer les installations scolaires permanentes existantes d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2006 (au cours des 18 prochains mois).

### Allocations des conseils

L'initiative *Lieux propices à l'apprentissage* vise à faire face aux besoins en matière de travaux de réfection urgents et importants qui ont été déterminés lors d'une inspection de toutes les écoles effectuée sous la direction de Physical Planning Technologies Incorporated (PPTI) en 2002 et en 2003. Les termes « urgents et importants » proviennent de l'évaluation technique de PPTI de l'état des installations jugées essentielles au fonctionnement d'une école. Des données détaillées sur chaque école ont été compilées dans des bases particulières aux conseils à l'aide du logiciel de gestion des biens ReCAPP. Chaque base de données identifie les projets par niveau de priorité et par année.

Les données détaillées en matière de réfection ont été rajustées afin de tenir compte des mises à jour apportées au Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) pour 2004-2005. Les écoles qui n'offrent pas de programme de jour ordinaire en 2004-2005 ne sont pas incluses dans la base de données pour les besoins de cette initiative. Sont exclues également les écoles pour lesquelles il a été déterminé qu'elles devaient être remplacées, l'indice de l'état des installations étant d'au moins 65 %.

Un document énumérant les installations exigeant des travaux de réfection urgents et importants se trouve sur le site de transfert de fichiers du Ministère à <ftp://ftp.edu.gov.on.ca/sfis/facilities-policy-review>. Les conseils ont également accès à la liste détaillée des projets par le biais de leur base de données ReCAPP. Ils doivent étudier ces documents attentivement et informer la Direction des services opérationnels du Ministère d'ici le 15 avril 2005 en cas d'erreurs ou d'omissions. Les

problèmes décelés seront examinés au cas par cas. Les rajustements nécessaires seront pris en compte lors de la répartition des fonds dans le cadre de la phase 2 de cette initiative.

Voici les grandes lignes de la façon dont l'allocation de la phase 1 a été calculée. Comme il est indiqué dans la note de service B2, le montant prévu pour chaque conseil a été conçu pour satisfaire à environ 40 % de leurs besoins en matière de travaux de réfection. Le chiffre de base représente soit les travaux « urgents » et « importants » pour 2003 et 2004, soit 40 % du total des besoins en matière de travaux de réparation pour ces deux années, le plus élevé des deux prévalant. L'allocation de financement prévue est ensuite calculée en appliquant environ 40 % au chiffre de base.

En ce qui concerne la phase 2 de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*, on demandera l'avis du secteur au sujet de la meilleure façon de répartir les fonds restants; les décisions finales seront prises pendant l'automne, après que les conseils auront terminé leurs plans d'immobilisations à long terme.

## **Financement des projets de réparation**

Bien qu'il s'agisse techniquement d'une initiative de 2005-2006, les conseils ne devraient pas attendre jusqu'au mois de septembre 2005 pour entreprendre leurs projets de travaux urgents et importants. Pour couvrir le coût des travaux entrepris pendant l'été, les conseils devraient obtenir un financement à court terme. Les intérêts débiteurs applicables seront pris en charge dans le cadre de cette initiative.

Les conseils devraient également obtenir un financement à court terme pour les travaux urgents et importants entrepris pendant l'année scolaire 2005-2006. La province prendra également en charge les intérêts débiteurs, jusqu'à l'intégration des prêts contractés par les conseils pendant la phase 1 à un véhicule de financement à long terme. En conséquence, nous exigeons que les conseils attendent les directives du Ministère avant d'obtenir un financement à long terme relativement.

Le Ministère a établi un taux d'intérêt à court terme cible de 2,75 % pour financer le coût des travaux de réfection de la phase 1. Si votre conseil est en mesure d'obtenir ce taux ou un taux inférieur par ses propres moyens, veuillez en informer la Direction des services opérationnels. Si votre conseil ne peut pas obtenir un financement à ce taux, veuillez informer la Direction des services opérationnels; nous fournirons une aide par l'intermédiaire du groupe de travail sur le financement représentant le gouvernement et les conseils scolaires, dirigé par Peter Derochie, président de l'Ontario School Boards Financing Corporation. Nous vous communiquerons sous peu d'autres renseignements sur le groupe de travail.

Nous encourageons vivement les conseils qui ont bénéficié par le passé d'achats en grande quantité à continuer de procéder de la sorte afin de trouver le moyen le plus économique de réparer leurs écoles. Tous les conseils devraient penser à s'engager dans de telles initiatives de collaboration. Pour appuyer les efforts des conseils en la matière, nous avons également demandé à Peter Derochie de diriger un groupe formé de représentantes et représentants des conseils scolaires, chargé d'explorer des moyens de coordonner des soumissions et l'achat d'éléments et de services de construction en grande quantité afin de faire des économies d'échelle. Les économies ainsi réalisées pourront servir à d'autres projets de réfection.

## **Souplesse en matière de sélection des projets**

Les conseils peuvent choisir des projets prioritaires « urgents » et « importants » pour la phase 1 pour 2003 et 2004, identifiés dans la base de données ReCAPP. Il n'est pas nécessaire de recevoir l'approbation du Ministère pour chacun de ces projets. Cependant, nous demandons aux

conseils d'adopter une résolution formelle indiquant que les fonds octroyés dans le cadre de la phase 1 de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage* seront utilisés seulement pour les projets de réparation identifiés comme étant urgents et importants dans la base de données ReCAPP. Veuillez envoyer une copie de votre résolution à la Direction des services opérationnels.

Nous encourageons les conseils à entreprendre autant de travaux que possible pendant l'été. Le Ministère reconnaît toutefois que cela ne sera pas toujours possible ou économique en raison des circonstances locales, dont la disponibilité des gens de métier ou la structure de prix d'un travail ou d'un élément de construction en particulier. Les allocations des conseils sous la phase 1 ne seront pas affectées si les conseils ne peuvent pas totalement entreprendre des projets pendant l'été.

Afin de tirer le meilleur parti de cet investissement, les projets de réparation de la phase 1 ne devraient être entrepris que pour les écoles qui resteront ouvertes pendant au moins 10 ans. Les réparations des écoles qui risquent de fermer dans l'avenir peuvent continuer à être couvertes par la subvention annuelle pour la réfection des écoles.

## Rapports

Nous demandons aux conseils d'informer le Ministère d'ici le 15 juin 2005, au moyen du rapport sur la réfection des écoles sur le SIIS, au sujet des projets particuliers qu'ils entendent mener à bien avant la rentrée des classes de septembre 2005. Il est possible que le Ministère évalue la progression des projets en visitant les sites.

On demandera aux conseils de rédiger des rapports publics annuels décrivant les travaux de réfection effectués dans chaque école, les coûts et les économies réalisées dans le cadre de la phase 1.

## Accord de licence avec PPTI

Le ministère de l'Éducation a négocié avec PPTI un contrat d'utilisation des logiciels et des bases de données sous licence pour l'ensemble des conseils scolaires. Tous les conseils devraient signer le contrat de licence, le coût étant couvert par les fonds alloués aux conseils à cet effet dans le règlement sur le financement de 2004-2005. Lorsque les conseils scolaires auront signé leur contrat de licence individuel avec PPTI, ils auront accès à leur base de données individuelle ReCAPP. Cet accès leur permettra de mettre à jour les évaluations de leurs installations établies lors des inspections de l'ensemble des écoles en 2003 et les aidera à choisir les projets et à élaborer des programmes efficaces de réfection des écoles.

## Prochaines étapes

Le Ministère collaborera avec les conseils à la mise en œuvre de la politique *Lieux propices à l'apprentissage*. Vous trouverez ci-dessous un calendrier précisant quand d'autres renseignements seront publiés sur les divers aspects de la politique.

### Début avril

- Aviser les conseils du processus d'examen des décisions concernant la fermeture des écoles prises durant le moratoire provincial (après décembre 2003)
- Envoi aux conseils, aux fins d'examen, des lignes directrices finales sur la fermeture des écoles et des modèles d'évaluation des écoles

Mi-avril

- Publication de la liste préliminaire des écoles qui doivent être remplacées en raison de réparations trop importantes

Fin avril

- Lignes directrices finales sur la fermeture des écoles et modèles d'évaluation des écoles

Début mai

- Distribution des lignes directrices sur le processus de planification des immobilisations, pour commentaires
- Distribution des critères de financement et de la liste préliminaire d'écoles éligibles pour être remplacées à cause de réparations prohibitives.

Début juin

- Fin du processus d'examen de la fermeture des écoles

Septembre

- Planification des projets de la phase 2 dont la priorité est importante et urgente, compte tenu de la base de données ReCAPP à jour et du SIIS du Ministère

Octobre

- Plans d'immobilisations à long terme à envoyer au Ministère

Si vous avez des questions concernant les renseignements figurant dans la présente note, veuillez vous adresser à Kerry Pond au 416 325-4030 (courriel : [kerry.pond@edu.gov.on.ca](mailto:kerry.pond@edu.gov.on.ca)) ou à Lygia Dallip, au 416 325-2017 (courriel : [lygia.dallip@edu.gov.on.ca](mailto:lygia.dallip@edu.gov.on.ca)) de la Direction des services opérationnels.

L'initiative *Lieux propices à l'apprentissage* atteste de l'engagement du gouvernement de créer des cadres d'apprentissage propices à de meilleurs résultats scolaires. Je vous remercie de votre collaboration et de votre soutien en ce qui a trait aux efforts que nous déployons pour mettre en œuvre ce nouveau projet de réfection des écoles de la province.

Le sous-ministre adjoint (p.i.),



Wayne Burtnyk  
Division des opérations et des finances

c.c. Responsables principaux des opérations